

Le personnel mérite la confiance du Conseil d'Etat.

Compliciter le travail des associations de personnel est-il la vraie urgence du Conseil d'Etat ? Il vient de décider de «vérifier» les publications envoyées par la FEDE au personnel de l'Etat. Pendant ce temps, la situation de l'Hôpital cantonal est de plus en plus inquiétante, sans qu'on perçoive l'action du gouvernement. On s'interroge sur le sens des priorités de nos autorités.

Hôpital fribourgeois : y a-t-il un pilote dans l'avion ?

Annonce anticipée de sortie de la LPers par la Direction, volonté de démanteler le service public pour masquer des difficultés de gestion, fermeture de services sans consultation des organisations de personnel... Depuis plusieurs années, on ne peut pas dire que l'Hôpital fribourgeois se distingue par sa clairvoyance.

Dans ce contexte, la FEDE s'interroge : le Conseil d'administration est-il à la hauteur de la tâche ? Est-il tout simplement utile ?

Ce modèle de gouvernance voulu par la LAMAL est en train de montrer son inefficacité dans la majorité des cantons dans lesquels il a été introduit. Au lieu d'une sortie de la LPers, pourquoi pas un retour en arrière et la réintégration de l'HFR dans l'administration cantonale comme pour le CHUV dans le canton de Vaud? Une proposition qui peut sembler anachronique, mais qui mérite d'être évaluée à la lumière des expériences faites ces dernières années.

Nous posons depuis longtemps des questions, avec un constat lancinant : le personnel de l'hôpital n'est pas assez impliqué dans les processus de décision. Le dialogue avec les instances du HFR ne débouche sur rien de concret. Des mots, encore des mots, toujours des mots.

Pendant ce temps, le personnel continue à vivre dans l'incertitude et désespère de se voir enfin écouté et pris au sérieux par les instances du HFR.

Contrôle sur la communication de la FEDE

Le Conseil d'Etat semble aussi avoir de la méfiance vis-à-vis de son personnel. Il a ainsi décidé, dans un courrier qui nous a été adressé le 13 septembre, de compliquer la communication de la FEDE avec le personnel et, plus fort, de la contrôler. A l'avenir en effet, le Conseil d'Etat souhaite – nous citons – que « le secrétaire général DFIN ou la Secrétaire générale adjointe valide chaque fois la transmission du courriel au personnel de l'Etat. »

La grande attention portée par le Conseil d'Etat aux envois de la FEDE pourrait faire sourire s'il n'y avait pas, derrière ces nouvelles dispositions prises par la Délégation du Conseil d'Etat pour les questions de personnel, une vraie volonté de limitation du droit d'expression des associations de personnel. Nous avons donc écrit au Conseil d'Etat pour lui demander de revenir à la situation actuelle.

La question de la diffusion du FEDE-Info a été un sujet de discussion récurrent. La manière de faire, aujourd'hui, permet aux

associations d'assumer la pleine responsabilité du contenu de leur communication. Les conditions-cadres figurant dans le courrier du 13 septembre posent un réel problème en termes de liberté d'expression des associations et pose des entraves supplémentaires à l'exercice de notre travail. Une vérification du contenu sous l'angle de l'illicéité est amplement suffisante et serait compatible avec les garanties constitutionnelles valant dans l'ordre juridique suisse. Le personnel de l'Etat ne peut, en effet, pas être traité de façon plus restrictive que le personnel employé par des entreprises privées. Ainsi, les garanties offertes par la Loi sur la participation (RS 822.14), en particulier pour ce qui concerne la sécurité au travail et la protection des travailleurs, valent aussi pour le personnel des administrations publiques. Il n'est dès lors pas envisageable que le canton de Fribourg se place en censeur des associations de personnel des différents secteurs de l'Etat.

Aujourd'hui, nous pouvons diffuser quatre FEDE-Info par an. Le Conseil d'Etat veut limiter cet envoi à trois, sans aucune explication. C'est de la mesquinerie pure.

Le personnel a le droit de bénéficier d'une information libre de la part des organisations qui le représentent. De plus, nous sommes convaincus de la loyauté de notre attitude vis-à-vis du Conseil d'Etat. Nous estimons donc avoir le droit de diffuser notre point de vue de manière libre sans l'assentiment de l'Etat. La pratique proposée dans le document du 13 septembre constitue une régression et renvoie une image rétrograde du canton de Fribourg, en retrait des autres cantons pour ce qui est de la liberté d'expression.

Il n'est selon nous pas non plus dans l'intérêt de l'employeur de pousser les associations à informer leur personnel par voie de presse, ce qui pourrait malheureusement être un des corollaires des restrictions posées pour la diffusion de nos informations par le canal interne. Avec la pratique actuelle, la liberté des collaborateurs est pleinement respectée, ceux-ci décidant ou non de prendre connaissance de nos publications. En recourant à la punition collective, le Conseil d'Etat dessert le partenariat social.

Enfin, si une information inconvenante devait figurer dans un FEDE-Info, le Conseil d'Etat pourrait sans autre la rectifier en publiant un message à l'ensemble du personnel, comme il l'a d'ailleurs très bien fait dans le cadre du référendum sur Ecalex, en invitant sans grande finesse le personnel à voter oui.

Le canton s'assied sur sa fortune

Durant trois ans, les collaboratrices et les collaborateurs de la fonction publique ont consenti à des sacrifices pour permettre au canton de redresser ses finances. L'excédent de revenus de plus de 125 millions de francs pour l'exercice 2015 et de près de 90 millions pour l'exercice 2016, l'augmentation de la fortune à plus 1,2 milliard fin 2016 contre 997 millions en 2013, n'ont pas convaincu le Conseil d'Etat de faire un effort sérieux pour son personnel. Aujourd'hui, le canton s'assoit sur les sacrifices de son personnel. Il semble avoir d'autres priorités : il veut investir dans les infrastructures l'argent économisé sur le dos de ses collaboratrices et de ses collaborateurs.

L'année dernière, il a décidé une augmentation de 0,4%, qui lui coûte 4 millions par année. Sachant que les collaboratrices et les collaborateurs ont perdu près de 200 millions dans les mesures d'économie, il faudra donc 50 ans pour qu'ils soient remboursés.

Nous proposerons donc une résolution lors de notre Assemblée du 22 novembre. Les délégué-e-s n'ont certainement pas oublié les promesses du Conseil d'Etat de ne plus toucher le personnel par de nouvelles mesures d'économie et de rembourser les sommes économisées, si la conjoncture le permettait.

Les délégué-e-s des associations membres de la FEDE qui se réuniront le 22 novembre à Grangeneuve, demanderont au Conseil d'Etat :

- de baser ses relations avec le personnel et les organisations de personnel sur un vrai rapport de confiance
- de fonder sa politique du personnel sur la participation et sur l'implication active

des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat;

- de renoncer à péjorer les conditions du personnel de l'Etat;
- d'assumer pleinement ses responsabilités et de financer le maintien des prestations de retraite;
- de traiter équitablement tous les collaborateurs des secteurs publics et parapublics, y compris pour le HFR;
- d'assurer au personnel hospitalier les moyens nécessaires à l'accomplissement de la mission assignée au HFR;
- de restituer au personnel les montants des économies réalisées sur la masse salariale depuis 2014;
- de cesser la politique restrictive des droits des associations dans l'exercice de leur travail;
- de tenir compte du retour de l'inflation dans la fixation de l'enveloppe salariale des années à venir.

Bernard Fragnière, président de la FEDE